



7 janvier 2026

(26-0168)

Page: 1/4

Comité des sauvegardes

Original: français

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:1 A) DE L'ACCORD SUR
LES SAUVEGARDES DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE
ET DES RAISONS DE CETTE ACTION**

MADAGASCAR

Tubes et tuyaux et leurs accessoires en matières plastiques

La communication ci-après, datée du 6 janvier 2026 et reçue à la même date, est distribuée à la demande de la délégation de Madagascar.

Conformément à l'article 12.1 a) de l'Accord sur les sauvegardes, le Comité des sauvegardes est notifié de l'ouverture d'une enquête de sauvegarde sur les importations de tubes et tuyaux et leurs accessoires en matières plastiques à Madagascar.

1. Date d'ouverture

L'enquête a été ouverte le 24 décembre 2025, date de publication de l'avis public dans deux journaux nationaux d'annonces légales : "MIDI MADAGASKARA" et "EXPRESS DE MADAGASCAR".

Un avis relatif à l'ouverture d'enquête a été mis à la disposition du public au site web du de l'ANMCC: <http://www.anmcc.mg>.

2. Produit considéré

Tubes, Tuyaux et leurs accessoires en matières plastiques relevant des positions tarifaires : **391710, 391721, 391722, 391723, 391729, 391731, 391732, 391733, 391739 et 391740** du tarif des douanes de Madagascar. Ces codes sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification.

3. Pays exportateurs

Les principaux pays exportateurs sont: Maurice et Chine.

4. Raisons justifiant l'ouverture de l'enquête

Les éléments de preuve, dont dispose l'ANMCC, relatifs à l'existence d'un accroissement des importations, de dommage grave subi par la branche de production nationale de produits similaires et directement concurrents au produit visé ainsi que du lien de causalité justifiant l'ouverture d'enquête.

4.1. ÉVOLUTION IMPRÉVUE DES CIRCONSTANCES

L'accroissement des importations des tubes et tuyaux plastiques et leurs accessoires à Madagascar peut être attribué à plusieurs facteurs imprévus et interconnectés, ayant influencé cette tendance.

Tout d'abord, la crise sanitaire mondiale liée à la pandémie de COVID-19 a eu un impact profond sur les coûts du fret maritime et a perturbé les chaînes logistiques mondiales. Ces perturbations ont créé une instabilité dans les flux commerciaux, mais paradoxalement, Madagascar a bénéficié de cette situation. En effet, certains marchés voisins, plus petits ou moins bien préparés à faire face à ces perturbations, ont vu leurs importations diminuer, tandis que Madagascar, en raison de sa position stratégique et de ses besoins croissants en infrastructures, a enregistré un afflux important de tuyaux en PVC. Cela a été particulièrement visible à partir de 2022, avec un indice d'importations atteignant 160, signifiant une hausse de 60% par rapport à 2021.

Parallèlement, les nouvelles régulations locales sur l'aménagement urbain et les normes de construction ont favorisé la demande pour des matériaux conformes aux nouvelles exigences, notamment les tuyaux en PVC. Ces régulations ont eu pour effet de rendre certains produits moins compétitifs, tandis que les tuyaux en PVC ont vu leur demande augmenter en raison de leur conformité aux standards de qualité et de sécurité récemment établis. Cette évolution réglementaire a contribué à l'explosion des importations, atteignant un indice de 268 en 2023, signalant un doublement des volumes par rapport à 2021.

En outre, l'effet de saturation sur d'autres marchés de la région a facilité cette réorientation vers Madagascar. L'augmentation initiale des importations en 2021 et 2022, combinée à des besoins exceptionnels, a permis aux autres marchés insulaires de constituer des stocks suffisants pour plusieurs années. Cela a permis à Madagascar de capter une part plus importante du marché, accentuant ainsi la croissance de ses importations, qui ont continué de progresser même après 2023. En septembre 2025, les importations de tuyaux en PVC à Madagascar ont atteint 4 391 000 kg, avec un indice de 176, dépassant largement le volume de production local, ce qui représente une dépendance accrue aux importations.

Enfin, la combinaison de l'augmentation de la demande intérieure pour les infrastructures et la construction, et l'amélioration des capacités logistiques à Madagascar, a joué un rôle majeur dans l'accroissement des importations. La mise en œuvre de grands projets d'infrastructure a créé une forte demande pour des matériaux comme les tuyaux en PVC, renforçant ainsi la position de Madagascar comme marché clé pour ce produit.

En conclusion, l'évolution des importations de tuyaux en PVC à Madagascar reflète les effets imprévus de la crise COVID-19, des changements réglementaires, ainsi que des dynamiques économiques et logistiques. Ces facteurs combinés ont entraîné une forte augmentation des importations, malgré des fluctuations à court terme, consolidant ainsi la place de Madagascar sur le marché régional des tuyaux en PVC.

4.2. ACCROISSEMENT DES IMPORTATIONS

i. Évolution en termes absolus des importations

Les importations du produit considéré ont augmenté durant la période d'études. Pour 2022 et 2023, elles ont accru respectivement de 60 et 107 points d'indice contre 80 points d'indice en 2024. La comparaison de l'année 2024 du mois de janvier à septembre et celle de 2025 démontre que les importations continuent d'augmenter, enregistrant 43 points d'indice.

ii. Évolution en termes relatifs des importations

En termes relatifs par rapport à la production nationale, les importations accrues de façon remarquable durant la période d'études, montrant un gain de 140 points d'indice. L'accroissement la plus marquée des importations a été celui de 2023 avec 168 points d'indice.

4.3. DOMMAGE GRAVE

i. Production

Durant la période d'études, la production nationale a chuté d'année en année, atteignant 25% en 2024. En effet, le volume de 2 850 tonnes est passé à 2 140 tonnes. Cette dégradation s'est accentuée récemment: le volume de production a été de 1 605 tonnes en septembre 2024,

contre 1 310 tonnes en septembre 2025 confirmant ainsi la difficulté de la branche à maintenir sa part de marché.

ii. Ventes et part de marché

a. Volume des ventes

Le rythme de production étant ajustée aux commandes reçues, le volume des ventes sont identiques au volume de production. Entre 2021 et 2024, elles ont chuté de 25 points d'indice. Entre les deux dernières périodes d'études, la branche de production nationale a perdu 18 points d'indice.

b. Part de marché absorbée par les importations

Seul en 2021 que la branche a pu détenir un part de marché de 55,15% sur le marché. La décadence de sa part de marché commence en 2022 en détenant seulement 39,53% du marché contre 60,47% pour les importations. En termes d'indice, les importations ont gagné 47 points d'indice tandis que la branche de production nationale a perdu 39 points d'indice durant la période d'études. Ce basculement confirme le déséquilibre profond au profit des produits importés.

iii. Emploi et productivité

La baisse continue du volume de la production nationale a lourdement impacté le nombre d'emploi de la branche de production. Dès 2022, les effectifs ont chuté de 14 points d'indice. Cette situation s'est poursuivie jusqu'en 2024, avec une dégradation supplémentaire de 8 points sur les deux dernières années.

iv. Utilisation de la capacité de production

Le taux d'utilisation de la capacité de production se dégrade continuellement durant la période d'études allant de 77% en 2021 à 55% en 2024. Ce taux est descendu à 45% durant les 9 mois de 2025 comparé à ceux de 2024. Cette faible utilisation de la capacité de production entraîne une hausse des coûts unitaires des produits et menace la survie même des producteurs locaux.

v. Résultats

Le résultat financier de la branche locale confirme la dégradation de tous ses indicateurs de performance, notamment, le repli des ventes, ainsi que la détérioration de la productivité et du taux d'utilisation des capacités de production. Durant la période d'études, le résultat a chuté de 38 points d'indice. Le résultat des trois trimestres de 2025 par rapport à 2024 a baissé de 23 points d'indice

4.4. LIEN DE CAUSALITÉ

i. Effets de l'accroissement des importations

Malgré l'évolution favorable de la demande intérieure, la branche de production locale continue d'enregistrer une sous-utilisation significative de ses capacités de production. Cette situation est principalement attribuable à l'augmentation soutenue des importations de produits finis, qui exerce une pression à la baisse sur les prix du marché, réduit les marges des producteurs locaux et entraîne une perte de parts de marché au profit des produits importés.

ii. Autres facteurs de dommage grave

a. Concurrence interne

Les producteurs de tubes et tuyaux et leurs accessoires en matières plastiques sont peu à Madagascar. Ainsi, la concurrence interne est entièrement exclue des sources de dommages subies par la branche de production nationale.

b. Contraction de la demande

Les analyses de l'autorité d'enquête ont pu démontrer que la demande interne en tubes et tuyaux en matières plastiques. Les consommateurs apprécient ce produit pour son prix qui est attractif et son contenu. En conséquence, la contraction de la demande n'est en aucun cas la source de dommage des producteurs locaux.

c. Technologie utilisée et qualité du produit considéré

Tout producteur de tubes et tuyaux et leurs accessoires utilise le même procédé que celui des pays exportateurs vers Madagascar. Les tubes et tuyaux en matières plastiques fabriqués localement et ceux importés ne présentent pas de différence significative puisque la technologie utilisée est la même et ainsi ils sont de même qualité. À cet effet, la technologie et la qualité des produits concernés ne peuvent être considérées comme source de dommage.

d. Performance à l'exportation

Les producteurs nationaux des produits considérés se focalisent sur le marché local pour satisfaire la demande interne. De surcroît, la capacité de production de la branche de production nationale n'est pas exploitée pleinement. De ce fait, la performance à l'exportation ne peut pas être considérée comme source de dommage.

5. Durée de l'enquête

L'enquête durera environ 9 à 12 mois.

6. Autres renseignements

Les parties intéressées doivent se faire connaître auprès de l'ANMCC, autorité chargée de l'enquête, dans un délai de 30 jours à compter de la date d'ouverture de l'enquête.

Tous renseignements ou commentaires que les parties intéressées voudraient communiquer ainsi que la demande d'un questionnaire doivent être envoyés à l'ANMCC dans un délai de 30 jours à compter de la date d'ouverture de l'enquête.

Des auditions publiques peuvent être organisées par l'ANMCC, soit à la demande des parties intéressées, soit d'office, pour permettre aux parties intéressées de présenter des éléments de preuve et, notamment, avoir la possibilité de répondre aux exposés d'autres parties et de faire connaître leurs vues, et de défendre leurs intérêts.

Les réponses au questionnaire ainsi que d'autres informations pertinentes que les parties souhaitent communiquer doivent être envoyées à l'ANMCC dans un délai de 30 jours ouvrables.

Lorsque les réponses au questionnaire ainsi que des éventuelles informations complémentaires demandées aux parties intéressées dans le cadre de la présente enquête ne sont pas fournies dans les délais impartis, les décisions seront fondées sur la base de meilleures informations disponibles. Il en est de même pour les informations erronées ou incomplètes.

7. Renseignements supplémentaires

Toute demande de renseignements supplémentaires et correspondance relative à la présente enquête doivent être adressées à:

Monsieur Le Directeur Général de l'ANMCC
Immeuble Maison des Produits, 67 Ha, Antananarivo 101 - Madagascar
e-mail: dg@anmcc.mg / dg.anmcc@gmail.com
site web: www.anmcc.mg
